



DEPARTEMENT ADMINISTRATION FINANCES PREVENTION SECURITE  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

**Monsieur Mamadou KEITA**  
**Conseiller municipal**

Objet : Question orale : Maison de la vie associative et du citoyen - en confirmation des éléments de réponse oralement exposés en séance du 19 décembre 2009

**Monsieur le Conseiller Municipal,**

Par courrier en date du 16 novembre 2009, vous m'interrogez dans le cadre des questions orales du conseil municipal du 23 novembre 2009, sur le projet de la maison de la vie associative et du citoyen.

En tout premier lieu, je me félicite de l'intérêt que vous portez à notre projet de création d'une Maison de la Vie Associative et du Citoyen. Nous partageons au moins le même constat et la même analyse du besoin : offrir aux associations audoniennes un nouveau lieu de rencontres et d'échanges, de ressources, un espace vivant qui contribue à animer la Ville et son Centre. Je vous rappelle que cette réalisation est un des engagements que nous avons pris devant les habitants, qui est inscrit dans notre programme de mandature. Nous le tiendrons !

Comme vous, je pense que les associations jouent un rôle déterminant pour développer le vivre ensemble, aider les plus fragiles et faire de Saint-Ouen une ville humaine et tolérante. Notre projet d'ailleurs ne se limite pas à un lieu, mais proposera aussi les avancées importantes en matière d'accompagnement de projets et de financements, de structuration de la vie associative (Charte, université, procédure, convention...).

Autour du projet de la Maison de la vie associative et du citoyen vous me questionnez sur plusieurs points auxquels je voudrais apporter les réponses suivantes :

- 1- Concernant l'état des lieux de la vie associative locale que vous évoquez, ce travail important est actuellement en cours. Il s'inscrit d'ailleurs dans la perspective de mise en œuvre d'un « forum » dédié à la vie associative dès 2010, mais aussi dans la perspective d'une Charte et de l'installation d'un Conseil local de la vie associative. Bien évidemment, ces éléments seront portés à la connaissance de chacun.

2- Concernant la concertation menée depuis 18 mois avec les associations au sujet de la Maison de la vie associative et du Citoyen, je me permets de vous indiquer que le rapport de présentation relatif à la délibération inscrite initialement au conseil municipal du 23 novembre 2009, précise la « méthode de consultation », le nombre d'associations ayant participé et surtout les résultats de celle-ci. Je vous indique par ailleurs que la concertation avait pour objet de permettre aux associations d'exprimer leurs besoins et ainsi de pouvoir définir des fonctions attendues de manière précise, de les traduire en m<sup>2</sup> avec l'agence BRED-AMO missionnée par la ville à cet effet. Quand au choix du lieu, il s'agissait dès lors d'étudier les possibilités existantes. Le bâtiment situé 27 av. Gabriel Péri, est le seul qui permet à la fois de répondre aux fonctions attendues par les associations, à l'exigence de centralité qu'elles ont exprimée, y compris en participant à l'ambition municipale de redynamisation de l'avenue. De plus, je vous précise qu'en terme financier, cette parcelle est intéressante car appartenant d'ores et déjà à la collectivité. En effet, celle-ci a été préemptée en Mars 2004 afin de permettre l'implantation de « locaux de service public et associatifs ».

Autant de raisons objectives qui justifient ce choix acté au bureau municipal. Je peux enfin vous préciser que, bien évidemment, nous prévoyons la parution d'un document à l'ensemble de la population afin d'exposer les fonctions qui seront demain à disposition des citoyens et des associations avec cet équipement. S'agissant des riverains, ceux-ci ont été réunis le 16 octobre 2009 afin de leur présenter les fonctions souhaitées par les associations et afin de travailler avec eux sur la meilleure intégration possible de l'équipement dans son environnement urbain. Les riverains ont, à l'issue de cette rencontre, accepté de participer au comité de suivi qui sera mis en place.

3- Concernant enfin le montant de l'opération, je vous confirme que les chiffres annoncés par certains ne peuvent être pris au sérieux. A ce stade, aucun appel d'offre n'ayant été passé, nous ne pouvons avoir de certitude sur les montants. Néanmoins, un ratio fonction des nombres de m<sup>2</sup> peut permettre une estimation prévisionnelle autour de 2,5 millions d'euros.

Je vous rappelle également que le point relatif aux éléments de programme fonctionnel de la Maison de la vie associative et du citoyen, proposé à l'issue de la concertation menée avec le tissu associatif local, fera l'objet d'un examen lors d'un prochain conseil municipal.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Conseiller Municipal**, l'expression de mes salutations distinguées

**Jacqueline ROUILLON**  
Maire-Conseillère Générale